

Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe ATTJARIWAFI BANK à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Les comptes consolidés IFRS du groupe Attijariwafa Bank à fin juin 2009 ont été établis conformément aux dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires au 30 juin 2009 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers à fin décembre 2008.

Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale, consolidation proportionnelle et mise en équivalence.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe ATTJARIWAFI BANK intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément au SIC 12 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Les immobilisations :

Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût :

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation :

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

La juste valeur étant le montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Le Groupe a aussi opté pour ne pas incorporer les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition dans le coût des actifs y afférents.

ATTJARIWAFI BANK a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

La méthode de reconstitution historique des composants à partir des factures d'origine a été rejetée. Il a été jugé plus réaliste de décomposer le coût historique d'origine selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par ATTJARIWAFI BANK est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire, identifiable (afin de la distinguer du goodwill) et sans substance physique.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- **Le modèle du coût** ;
- **Le modèle de la réévaluation**. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droit au bail :

Les droits au bail doivent être valorisés de façon fiable par le biais d'un expert externe. Dans le cas où cette valorisation s'avère difficilement réalisable, ces baux doivent être annulés en contrepartie des réserves consolidées.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Il est admis que les durées d'amortissements appliquées au niveau de chacune des entités du Groupe présentent des différences par rapport aux durées d'amortissement adoptées à l'échelle du Groupe dans la limite d'une fourchette de 2 ans.

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'information groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes PCEC et les comptes IAS/IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

L'acquéreur doit évaluer le coût d'un regroupement d'entreprises comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, majoré par l'ensemble des coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises et minoré par les coûts administratifs généraux.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » et de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », le Groupe a décidé d'arrêter l'amortissement des Goodwill et de ne retraiter que les Goodwill relatifs à des acquisitions intervenues au maximum 3 mois antérieurement à la date de transition (01.01.06).

Les Goodwill correspondants aux différentes acquisitions du Groupe ont fait l'objet d'affectation aux UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) pour les besoins des tests de dépréciation.

Des tests de dépréciation annuels sont effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est supérieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée.

Stocks :

Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

Contrats de location :

Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérées comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. ATTIJARIWAFABANK est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

A la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

Actifs et passifs financiers :

Norme :

Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

Provision pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectifs d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée des coûts de transaction et des commissions perçues.

Les dépôts et emprunts classés en IAS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IAS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

Provisions individuelles :

Le Groupe ATTIJARIWAFABANK a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

Provisions collectives :

Le Groupe ATTIJARIWAFABANK a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôts :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe ATTIJARIWAFABANK applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction. Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Titres :

Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- prêts et créances (catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur).

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

Titres du portefeuille de transactions : Actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Titres du portefeuille "Available For Sale" : "Disponible à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative et durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'établissement a l'intention de conserver durablement.

Sa comptabilisation s'opère au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE).

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation	• Néant	• Dette CAM • Dette CIH • Bons socio-économiques • Bons du Trésor non négociables inscrits en comptes chez Bank Al-Maghrib

Assurance :

Norme :

Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
 - Les contrats d'assurance purs
 - Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
 - Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
 - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
 - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

Placement de l'assurance :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs financiers en fonction de l'origine de l'opération et de l'intention de détention :

- Prêts et créances : Ces instruments financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti au moyen du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Instruments financiers en juste valeur par résultat ;
- Investissements détenus jusqu'à l'échéance : Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs disponibles à la vente : ce portefeuille est évalué à sa juste valeur.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuair externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

Placement de l'assurance :

Wafa Assurance

Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes:

HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Les OPCVM non consolidés	• Les actions et parts sociales (CDM, Attijariwafa bank, IAM...) ; • Les participations dans les SCI (Panorama).	• Néant	• Les bons de sociétés de financement et les prêts immobilisés • Les bons de trésor et les obligations non cotés

Dérivés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné pour couvrir un actif ou passif financier non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) sont comptabilisés en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique trading. Il a été notamment le cas pour l'option de conversion incorporée aux obligations convertibles en actions émises par Attijari bank de Tunisie.

La juste valeur :

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2 : instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Cas des actions non cotées

La valeur de marché des actions non cotées est déterminée sur la base de la quote-part de la situation nette revenant au groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Provisions du passif :

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des cash flows à décaisser devient obligatoire dès que l'horizon de la sortie probable des ressources dépasse une année.

Les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques généraux et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IAS/IFRS.

Avantages au Personnel

Norme :

Principe général

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages.

Typologie des avantages au personnel

Les avantages au personnel sont classés en cinq catégories, selon la nature et les modalités de versement des prestations. On distingue :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi :
 - régimes à cotisations définies ;
 - régimes à prestations définies.

- avantages à long terme :

- indemnités de fin de contrat de travail ;
- Avantages sur les capitaux propres.

Avantages postérieurs à l'emploi : régimes à prestations définies

- Écarts actuariels : Des écarts actuariels pourront résulter d'augmentations ou de diminutions de la valeur actuelle d'une obligation au titre de prestations définies ou de la juste valeur des actifs du régime correspondant ;

- Méthode du corridor : L'entité doit comptabiliser une fraction de ses écarts actuariels en produits ou en charges si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de l'exercice précédent excèdent la plus grande des deux valeurs ci-dessous ;

- 10% de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture ;

- Et, 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

- Coût des services passés : Le coût des services passés est généré lorsque l'entité adopte un régime à prestations définies ou change les prestations à payer en vertu d'un régime existant ;

- Réductions et liquidations : Une réduction intervient lorsqu'une entité :

- Peut démontrer qu'elle s'est engagée à réduire de façon significative le nombre de personnes bénéficiant d'un régime; ou

- Change les termes d'un régime à prestations définies de sorte qu'une partie significative des services futurs des membres du personnel actuels ne leur donnera plus de droits à prestations ou ne leur donnera que des droits réduits.

Une liquidation intervient lorsqu'une entité conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies ;

Avantages à long terme

Indemnités de fin de contrat de travail

Une entité peut s'engager envers ses employés pour décaisser des cashs flows en leur faveur à la fin de leurs contrats de travail respectifs.

Une entité est manifestement engagée à mettre fin à un contrat de travail si et seulement si elle a un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réelle de se rétracter.

Couverture des engagements

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- Par la constitution d'une provision en interne ;
- Par l'externalisation de son obligation de verser les prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par l'entité des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Ces hypothèses comprennent :

- Hypothèses démographiques ;
- Le taux attendu de rendement des actifs du régime ;
- Taux d'actualisation / taux d'inflation ;
- Salaires, avantages du personnel et coûts médicaux.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank a décidé que les prestations de retraites relèvent du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'option de souscription (stock option) ou par une offre de souscription d'action au salarié (OPV).

Attijariwafa bank accorde à ses salariés une offre de souscription d'action (OPV) et s'est engagée sur un plan à long terme qui permettra de porter l'actionariat salarié à 3% du capital de la banque, le but étant de développer une épargne salariale durable et de constituer un surplus de prévoyance sociale.

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

Impôt exigible et impôt différé :

Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'inversent ;
- lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
- la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas actifs. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprise :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génère un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

Possibilité de corrigé le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

Bilan consolidé IFRS au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	NOTES	30/06/2009	31/12/2008	PASSIF IFRS	NOTES	30/06/2009	31/12/2008
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		15 045 907	15 729 694	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		185 287	116 881
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,1	19 518 328	20 996 239	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2,7	2 876 842	2 801 068
Instruments dérivés de couverture				Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	2,2	26 759 269	25 843 851	Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	2,8	27 466 143	25 240 708
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	2,3	24 722 450	25 703 520	Dettes envers la clientèle	2,9	179 543 505	176 592 755
Prêts et créances sur la clientèle	2,4	166 355 799	153 472 051	Titres de créance émis		5 709 028	4 453 141
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance				Passifs d'impôt courant		178 002	476 826
Actifs d'impôt exigible		25 904	37 766	Passifs d'impôt différé		1 683 468	1 461 961
Actifs d'impôt différé		825 637	781 239	Comptes de régularisation et autres passifs		5 611 880	5 067 048
Comptes de régularisation et autres actifs		4 903 380	5 204 763	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Actifs non courants destinés à être cédés				Provisions techniques des contrats d'assurance		14 706 577	13 805 743
Participations dans des entreprises mises en équivalence		94 983	93 571	Provisions pour risques et charges	2,10	1 147 545	1 182 392
Immeubles de placement		959 499	791 331	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		240 576	219 660
Immobilisations corporelles	2,5	4 227 552	4 330 027	Dettes subordonnées		7 512 244	6 432 961
Immobilisations incorporelles	2,5	959 777	902 636	Capital et réserves liées		7 366 523	7 366 523
Écarts d'acquisition	2,6	5 055 833	5 055 213	Réserves consolidées		12 238 576	9 129 970
TOTAL ACTIF IFRS		269 454 318	258 941 902	- Part du groupe		9 847 067	7 292 229
				- Part des minoritaires		2 391 509	1 837 741
				Gains ou pertes latents ou différés		1 033 984	956 901
				Résultat net de l'exercice		1 954 138	3 637 363
				- Part du groupe		1 687 132	3 117 998
				- Part des minoritaires		267 006	519 365
				TOTAL PASSIF IFRS		269 454 318	258 941 902
				Capitaux propres			
				- Part du groupe		19 934 706	18 733 652
				- Part des intérêts minoritaires		2 658 515	2 357 106
				TOTAL		22 593 221	21 090 758

Compte de résultat IFRS consolidé au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	NOTES	30/06/2009	30/06/2008
Intérêts et produits assimilés	3,1	5 975 440	4 977 585
Intérêts et charges assimilés	3,1	2 421 625	1 705 943
MARGE D'INTÉRÊT		3 553 814	3 271 642
Commissions perçues	3,2	1 103 632	1 129 625
Commissions servies	3,2	93 421	58 765
MARGE SUR COMMISSIONS		1 010 210	1 070 860
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		963 078	621 469
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		227 607	169 867
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ		1 190 685	791 337
Produits des autres activités		1 799 704	1 628 175
Charges des autres activités		1 603 045	1 423 593
PRODUIT NET BANCAIRE		5 951 368	5 338 420
Charges générales d'exploitation		2 301 206	2 120 906
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		325 073	259 362
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 325 089	2 958 153
Coût du risque	3,3	-476 777	-216 478
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		2 848 312	2 741 674
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		6 138	4 291
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2 896	2 919
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		2 857 347	2 748 885
Impôts sur les bénéfices		903 208	1 021 243
RÉSULTAT NET		1 954 138	1 727 641
Résultat hors groupe		267 006	204 467
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 687 132	1 523 174
Résultat par action (en dirham)		8,74	7,89
Résultat dilué par action (en dirham)		8,74	7,89

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Actions propres (3)	Réserves et résultats consolidés (4)	Gains ou pertes latents ou différés (5)	Capitaux propres part Groupe (6)	Intérêts minoritaires (7)	Total (8)
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 847
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2007 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 727 356	10 037 770	1 270 573	16 947 510	1 208 336	18 155 847
Opérations sur capital				-228 145		-228 145	-59 820	-287 965
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			-129 332			-129 332		-129 332
Dividendes				-927 851		-927 851	-90 319	-1 018 170
Résultat de l'exercice				3 117 998		3 117 998	519 365	3 637 363
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)				110 414	-325 360	-214 945	-185 555	-400 500
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)				-10 176		-10 176	-5 190	-15 366
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)				100 239	-325 360	-225 121	-190 745	-415 866
Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)+(C)				166 905	11 688	178 593	970 289	1 148 881
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 266 916	956 901	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Changements de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2008 corrigés	1 929 960	5 436 564	-1 856 688	12 266 916	956 901	18 733 652	2 357 106	21 090 758
Opérations sur capital				193 382		193 382	48 083	241 465
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres			-19 661			-19 661		-19 661
Dividendes				-914 793		-914 793	-84 342	-999 135
Résultat de l'exercice				1 687 132		1 687 132	267 006	1 954 138
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				181 022	77 083	258 104	77 135	335 240
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)				-3 111		-3 111	-6 473	-9 584
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)				177 911	77 083	254 994	70 662	325 656
Gains ou pertes latents ou différés (D)+(E)+(F)								
Variations de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2009	1 929 960	5 436 564	-1 876 349	13 410 548	1 033 984	19 934 706	2 658 515	22 593 221

Tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Résultat avant impôts	2 857 347	5 499 546	2 748 885
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	325 073	489 443	259 362
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	6 632	-10 021	1 171
+/- Dotations nettes aux provisions	531 199	710 128	339 723
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-6 138	-9 093	-4 291
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-289 602	-410 261	-309 161
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			
+/- Autres mouvements	-146 960	152 265	-130 998
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	420 205	922 461	155 805
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	7 779 221	2 537 308	-4 189 960
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 413 373	-9 142 506	-1 388 936
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 463 035	-5 610 497	-3 182 246
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers			
- Impôts versés	-791 867	-1 516 280	-135 333
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-1 962 984	-13 731 975	-8 896 475
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	1 314 567	-7 309 968	-5 991 785
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-462 989	-2 255 732	-49 436
+/- Flux liés aux immeubles de placement	5 700	26 776	-45 234
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-350 220	-690 670	-249 989
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-807 509	-2 919 626	-344 659
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-999 135	-1 018 170	-1 034 597
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 203 543	4 984 637	2 147 548
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 204 407	3 966 467	1 112 951
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	30 019	37 683	-4 984
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 741 484	-6 225 443	-5 228 478
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15 696 610	21 922 053	21 922 053
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	15 612 813	16 774 635	16 774 635
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	83 797	5 147 418	5 147 418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	17 438 094	15 696 610	16 693 575
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14 860 620	15 612 813	16 945 980
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 577 474	83 797	-252 405
Variation de la trésorerie nette	1 741 484	-6 225 443	-5 228 478

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeur reçus en pension		256
Effets publics et valeurs assimilées	57 220	
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 933 559	
• Titres cotés	1 597 514	
• Titres non cotés	5 336 045	
Actions et autres titres à revenu variable	9 657 430	139 625
• Titres cotés	9 657 430	139 625
• Titres non cotés		
Instruments dérivés	2 585 117	
Créances rattachées	145 121	
Juste valeur au bilan	19 378 447	139 881

2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Titres évalués à la juste valeur		
Effets publics et valeurs assimilés	11 523 373	12 118 104
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 521 603	6 773 608
• Titres cotés	2 268 581	2 059 109
• Titres non cotés	4 253 022	4 714 500
Actions et autres titres à revenu variable	4 128 631	3 087 219
• Titres cotés	3 912 935	2 790 764
• Titres non cotés	215 696	296 455
Titres de participations non consolidés	4 585 662	3 864 920
Total des titres disponible à la vente	26 759 269	25 843 851

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élèvent à 9 258 millions de dirhams à fin juin 2009 contre 8 003 millions de dirhams à fin décembre 2008.

2.3 Prêts et créances sur les établissements de crédits

2.3.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	22 551 199	23 082 944
Valeurs reçues en pension		366 987
Prêts subordonnés	19 099	19 663
Autres prêts et créances	1 971 175	2 060 806
Total en principal	24 541 473	25 530 400
Créances rattachées	251 305	250 012
Provisions	70 328	76 891
Valeur nette	24 722 450	25 703 520
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires	2 563 539	1 274 286
Comptes et avances à terme	18 247 116	18 851 595
Prêts subordonnés	400 076	411 877
Créances rattachées	146 633	158 731

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les établissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Maroc	12 313 762	15 208 829
Tunisie	1 357 100	957 031
Afrique subsaharienne	959 554	1 159 238
Europe	8 856 432	6 939 127
Autres	1 054 625	1 266 173
Total en principal	24 541 473	25 530 400
Créances rattachées	251 305	250 012
Provisions	70 328	76 891
Valeurs nettes au bilan	24 722 450	25 703 520

2.4 Prêts et créances sur la clientèle

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales		29 593 559
Autres concours à la clientèle		93 418 964
Valeurs reçues en pension		48 610
Comptes ordinaires débiteurs	25 176 467	26 129 334
Total en principal	162 811 357	149 190 468
Créances rattachées	1 319 003	1 464 192
Provisions	6 988 946	6 528 980
Valeur nette	157 141 414	144 125 679
Opérations de crédit bail		
Crédit-bail immobilier	1 735 159	1 587 676
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	7 838 246	8 108 265
Total en principal	9 573 406	9 695 940
Créances rattachées	13 939	11 126
Provisions	372 960	360 694
Valeur nette	9 214 385	9 346 372
Total	166 355 799	153 472 051

2.4.2 Ventilation des prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009				31/12/2008			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	138 969 069	6 621 703	4 853 208	394 607	126 889 730	5 868 816	4 277 203	490 539
Tunisie	12 786 091	1 456 909	760 868	123 753	11 720 600	1 545 200	787 135	218 382
Afrique subsaharienne	8 052 314	1 461 457	1 183 424	42 124	7 115 765	1 435 220	1 101 742	10 773
Europe	1 061 170	4 354	3 921		910 670	4 586	3 901	
Autres	1 971 696				3 395 433	388		
Total en principal	162 840 340	9 544 422	6 801 421	560 484	150 032 198	8 854 210	6 169 981	719 693
Créances rattachées	1 332 943				1 475 317			
Valeurs au bilan	164 173 283	9 544 422	6 801 421	560 484	151 507 515	8 854 210	6 169 981	719 693

2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009			31/12/2008		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 437 662	660 224	1 777 437	2 794 525	608 830	2 185 695
Equipement Mobilier, installation	2 344 799	1 765 413	579 386	2 279 306	1 692 397	586 909
Biens mobiliers donnés en location	581 668	206 266	375 402	551 291	163 476	387 815
Autres immobilisations	2 387 119	891 793	1 495 326	2 009 857	840 249	1 169 608
Total Immobilisations corporelles	7 751 248	3 523 696	4 227 552	7 634 979	3 304 952	4 330 027
Logiciels informatiques acquis	769 830	315 996	453 834	703 535	385 047	318 488
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisation incorporelles	884 524	378 581	505 944	900 876	316 728	584 148
Total Immobilisations incorporelles	1 654 354	694 577	959 777	1 604 411	701 775	902 636

2.6 Ecarts d'acquisitions au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	31/12/2008	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2009
Valeur brute	5 055 213		620		5 055 833
Cumul des pertes de valeurs					
Valeur nette au bilan	5 055 213		620		5 055 833

2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Valeurs données en pension	494 463	285 992
Instruments dérivés	2 382 379	2 515 076
Juste valeur au bilan	2 876 842	2 801 068

2.8 Dettes envers les établissements de crédit au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Établissements de crédits		
Comptes et emprunts	15 430 927	15 349 752
Valeurs données en pension	11 798 530	9 638 810
Total en principal	27 229 457	24 988 561
Dettes rattachées	236 686	252 146
Valeur au bilan	27 466 143	25 240 708
Opérations internes au groupe		
Comptes ordinaires créditeurs	2 374 207	1 014 416
Comptes et avances à terme	18 503 406	19 106 037
Dettes rattachées	137 996	118 906

2.9 Dettes envers la clientèle

2.9.1 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Comptes ordinaires créditeurs	112 001 160	111 478 902
Comptes d'épargne	52 334 076	49 997 288
Autres dettes envers la clientèle	7 820 123	7 152 832
Valeurs données en pension	6 333 650	7 247 237
Total en principal	178 489 009	175 876 259
Dettes rattachées	1 054 496	716 496
Valeur au bilan	179 543 505	176 592 755

2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	31/12/2008
Maroc	119 461 119	118 079 943
Tunisie	15 317 738	14 929 273
Afrique subsaharienne	10 092 220	10 170 769
Europe	32 363 193	31 528 351
Autres	1 254 739	1 167 923
Total en principal	178 489 009	175 876 259
Dettes rattachées	1 054 496	716 496
Valeur au bilan	179 543 505	176 592 755

2.10 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 30/06/2009
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	310 072		17 640		2 234	12 286	337 764
Provision pour engagements sociaux	231 231		21 640			-1 052	251 819
Provision pour litige et garanties de passif	243 671		31 804	54 817		4 486	225 144
Autres provisions pour risques et charges	397 418		34 058		35 255	-63 407	332 818
Provisions pour risques et charges	1 182 392		105 142	54 817	37 489	-47 687	1 147 545

3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009			30/06/2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	5 017 790	1 544 554	3 473 236	4 097 331	1 288 541	2 808 790
Comptes et prêts / emprunts	4 583 364	1 424 165	3 159 199	3 735 195	1 224 420	2 510 776
Opérations de pensions	12 740	120 389	-107 649	19 982	64 121	-44 139
Opérations de location-financement	421 686		421 686	342 153		342 153
Opérations interbancaires	466 449	555 804	-89 355	444 839	354 699	90 140
Comptes et prêts / emprunts	464 373	545 639	-81 266	437 724	349 731	87 993
Opérations de pensions	2 076	10 165	-8 089	7 115	4 968	2 147
Emprunts émis par le groupe		321 268	-321 268		62 703	-62 703
Actifs disponibles à la vente	491 201		491 201	435 415		435 415
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	5 975 440	2 421 625	3 553 814	4 977 585	1 705 943	3 271 642

3.2 Commissions nettes au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	586 071	23 481	562 590
avec les établissements de crédit	15 956	18 829	-2 873
avec la clientèle	329 046		329 046
sur titres	47 472	4 652	42 820
de change	51 438		51 438
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	142 161		142 161
Prestation de services bancaires et financiers	517 560	69 940	447 620
Produits nets de gestion d'OPCVM	109 968	12 653	97 315
Produits nets sur moyen de paiement	326 476	37 561	288 915
Assurance	3 999		3 999
Autres	77 118	19 726	57 391
Produits nets de commissions	1 103 632	93 421	1 010 210

3.3 Coût de risque au 30 juin 2009

(en milliers de dirhams)

	30/06/2009	30/06/2008
Dotations aux provisions	-668 301	-416 972
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-584 799	-388 983
Provisions pour engagements par signature	-17 640	-60
Autres provisions pour risques et charges	-65 862	-27 929
Reprises de provisions	265 955	454 919
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	228 466	361 543
Reprises de provisions engagements par signature	2 234	65 739
Reprise des autres provisions pour risques et charges	35 255	27 636
Variation des provisions	-74 430	-254 425
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-6 503	-7 844
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-84 814	-370 617
Récupérations sur prêts et créances amorties	71 703	124 037
Autres pertes	-54 817	
Coût du risque	-476 777	-216 478

4. Information par pôle d'activité

L'information sectorielle d'Attijariwafa bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe
- **Sociétés de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

- **Banque de Détail à l'International** comprenant Attijari bank Tunisie, CBAO-Groupe Attijariwafabank et la banque internationale pour le Mali
- **Assurance et Immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

BILAN JUIN 2009	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	191 837 724	21 849 615	20 217 131	35 549 848	269 454 318
dont					
Eléments d'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12 479 043		6 907 313	131 972	19 518 328
Actifs disponibles à la vente	12 902 054	143 765	9 260 352	4 453 099	26 759 269
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	21 399 845	397 676	2 704	2 922 225	24 722 450
Prêts et créances sur la clientèle	124 913 258	18 454 550	1 178 402	21 809 589	166 355 799
Immobilisations corporelles	2 355 588	535 771	198 602	1 137 591	4 227 552
Eléments du Passif					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21 978 365	3 899 670	37 548	1 550 560	27 466 143
Dettes envers la clientèle	152 751 968	410 060	2 478	26 378 999	179 543 505
Provisions techniques des contrats d'assurance			14 706 577		14 706 577
Dettes subordonnées	7 159 083	313 596		39 564	7 512 244
Capitaux propres	15 910 807	1 711 014	3 242 916	1 728 484	22 593 221

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES JUIN 2009	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	2 367 279	542 832	104 381	539 322		3 553 814
Marge sur commissions	666 217	188 597	-17 199	317 056	-144 461	1 010 210
Produit net bancaire	3 655 126	866 376	576 072	871 553	-17 759	5 951 368
Charges de fonctionnement	1 372 306	289 018	151 328	506 313	-17 759	2 301 206
Résultat d'exploitation	1 770 886	413 560	390 944	272 922		2 848 312
Résultat net	1 149 953	257 387	293 538	253 260		1 954 138
Résultat net part du Groupe	1 133 329	204 157	232 560	117 086		1 687 132

5. Autres informations complémentaires :

5.1 Dettes subordonnées et certificats de dépôt émis en 2009

5.1.1 Dettes subordonnées :

En date du 15 juin 2009, Attijariwafa bank a reçu l'aval du conseil déontologique des valeurs mobilières (CDVM) pour l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de 1 milliard de dirham, réservé aux investisseurs institutionnels.

Cette émission s'inscrit dans la poursuite par Attijariwafa bank de la mise en place de sa stratégie de développement à l'international, notamment à travers le renforcement de sa présence au Maghreb et le développement des activités en Afrique Centrale et Occidentale.

Cet emprunt de 1 milliard de dirhams est scindé en 10 000 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 10 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 5% dont une prime de risque de 100 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 4,42% dont une prime de risque de 100 points de base.

5.1.2 Certificats de dépôts :

L'encours des certificats de dépôts d'Attijariwafa bank à fin juin 2009 s'élève à 5,2 milliards de dirhams. Au cours du premier semestre 2009, 4,7 milliards de dirhams de certificats ont été écolés sur le marché dont la maturité est comprise entre 15 jours et 24 mois et les taux entre 3,45% et 4,14%.

5.2 Le capital et résultat par action :

5.2.1 Nombre d'actions et valeurs nominales :

Au 30 juin 2009, le capital d'Attijariwafa bank est constitué de 192 995 960 actions de 10 DH de nominal.

5.2.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

A fin juin 2009, le Groupe Attijariwafa bank détient 14 740 354 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 1 876 349 KMAD qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

5.2.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	30 juin 2009	31 décembre 2008	30 juin 2008
Résultat par action	8,74	16,16	7,89
Résultat dilué par action	8,74	16,16	7,89

5.2.4 Gestion du capital réglementaire :

Le Groupe Attijariwafa Bank est soumis au respect de la réglementation prudentielle prescrite par Bank Al-Maghrib (la banque centrale du Maroc), il s'agit notamment du ratio de solvabilité et de division des risques.

Le ratio de solvabilité du Groupe, conformément à la circulaire N° 25/G/2006, est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire n° 24/G/2006 de Bank Al-Maghrib. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres sur-complémentaires) desquelles sont réalisées un certain nombre de déductions.

5.3 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	50,00%	50,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque		(1)	(6)		Sénégal	IG	80,16%	49,00%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	54,56%	45,66%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque			(1)		Mali	IG	51,00%	51,00%
WABA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	65,94%	65,94%
WABA BAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WABA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Factoring					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WABA CASH	Activités cash					Maroc	IG	98,46%	98,46%
WABA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FINANZIARIA SPA	Société financière					Italie	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,23%	79,23%
WABA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,23%	79,23%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA CORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding			(2)		Maroc	IG	83,70%	83,70%
KASOVI	Holding		(1)			Iles vierges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding		(1)			France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding		(1)			Sénégal	IG	100,00%	50,00%
MOUSSAFIR HOTELS	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
SUD SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	30,70%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,23%	79,23%

A) Mouvements intervenus au second semestre 2007

B) Mouvements intervenus au premier semestre 2008

C) Mouvements intervenus au second semestre 2008

D) Mouvements intervenus au premier semestre 2009

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.

8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.

11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.

12 - Reconsolidation.



GRUPE ATTIJARIWABA BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMEDIAIRE CONSOLIDEE AU 30 JUIN 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Attijariwaba bank et ses filiales (Groupe Attijariwaba bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 22.593.221, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.954.138.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Attijariwaba bank arrêtés au 30 juin 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 24 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

 Bachir TAZI
 Associé

DELOITTE AUDIT

 Ahmed BENADELKHALEK
 Associé